



Ville de Marck-en-Calaisis

Lundi 23 Mai 2022

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, VANDEWALLE Julie, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, HUGOT Léa, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :

JOSSIEN Claude	(Pouvoir à Jean-Michel TACCOEN)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir à Raymond LEFEBVRE)
HUGOT LEA	(Pouvoir à Véronique DUMONT-DESEIGNE)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir à Monsieur William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

INFORMATIONS

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Chères Marckoises, chers Marckois,
Mesdames et messieurs, vous qui nous suivez en direct sur Facebook,

Comme vous le savez, toute la Ville est en effervescence : tant vous, chers Marckois qui attendaient avec impatience les artistes de notre Grand Live Contact FM de mercredi soir, que l'ensemble de nos services municipaux et les organisateurs qui œuvrent depuis plusieurs semaines afin de vous offrir un show exceptionnel dans les meilleures conditions.

Je sais d'ores et déjà que cela sera une grande réussite ; je les en remercie tous sincèrement.

Plus de 10.000 personnes seront donc réunies mercredi soir pour chanter en chœur et applaudir chaleureusement Amir, Keen'V ou La Zarra et bien d'autres artistes...

La crise sanitaire du Covid semble loin derrière nous et il nous semblait important, à mon équipe municipale et à moi-même, de nous retrouver ensemble pour partager des moments festifs comme celui-là. Ce n'est pas la première fois qu'un évènement de cette envergure est organisé par la commune : le Roadshow en 2019, un grand podium en 2017 et à chaque fois, cela a été une réussite !
Et les festivités continuent durant tout le mois de juin avec :

- La Fête du Vélo le 4 juin,
- La traditionnelle Ducasse du 18 au 21 juin où nous ne manquerons pas, cette année encore, d'offrir un ticket de manège à chaque enfant scolarisé dans nos établissements scolaires,
- Le samedi 25 juin, la fête de l'été où de grandes structures gonflables sont installées sur la place de l'Europe,
- Et un concert tribute de Queen qui se tiendra le vendredi 1^{er} juillet, place de l'Europe.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations et bien d'autres encore sur les réseaux sociaux de la Ville et vous recevrez le Guide de l'été, prochainement, dans vos boîtes aux lettres.

Début juillet, sur la place de l'Europe ouvrira un nouveau service dans l'ancien office notarial, dont nous sommes dans l'attente de labellisation : une Maison France services.

C'est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie ... avec des liens privilégiés avec les différents organismes : CARSAT, CPAM, CAF, Impôts etc...

L'idée principale de la création des Maisons France Services est de pouvoir répondre à un réel besoin des usagers, en rendant accessibles les démarches qui sont de plus en plus dématérialisées à partir de juillet 2022, en les accompagnant au mieux dans les différentes formalités administratives.

La Maison France Services sera située dans le local de « l'ancien office notarial », en face du CCAS.

2 agents seront recrutés afin de répondre au mieux aux demandes des administrés.

La santé de nos enfants étant primordiale, j'ai décidé d'équiper chaque classe d'un capteur de CO2. La distribution dans chaque école se fera d'ici début juin.

Au total, ce sont 50 capteurs qui ont été achetés par la Commune. Je tiens à souligner que cela n'est pas une obligation légale mais que cet investissement est un choix assumé de notre équipe municipale.

Pour rester sur la thématique des enfants, les travaux de rénovation du collège Boris Vian débuteront en été 2023 et seront réalisés par le Département. Seront pris en compte les différents moyens de transports en privilégiant les mobilités douces et notamment le vélo avec un aménagement de pistes cyclables à ses abords réalisé par la commune dès que les travaux du collège seront terminés.

J'en profite pour faire un rappel rapide sur les inscriptions des centres de loisirs, vous pouvez encore le faire jusqu'au 30 juin via le Portail Famille. Au programme des grands jeux, des ateliers créatifs, des visites ou des randonnées à la Dune Noyon, véritable poumon vert de notre commune ou le Phare de WALDE.

Le Phare de WALDE fait partie de notre patrimoine marckois auquel nous sommes fortement attachés et il est de notre devoir de vous battre pour le conserver. Conjointement avec Monsieur le Député, Jean-Michel TACCOEN et l'association Environnement et Patrimoine du Calais, une demande de classement aux bâtiments remarquables a été déposée auprès de la Préfecture. Des visites sur site et des recherches très documentées ont permis de présenter un dossier très enrichissant sur ce phare. Après plusieurs commissions, nous sommes dans l'attente de leur réponse définitive. Il serait inconcevable de le laisser déperir ainsi.

Les Marckois sont généreux, nous le savons, et dès qu'une collecte a lieu sur la commune, vous répondez présents. A ce titre, j'aimerais sincèrement et chaleureusement vous remercier pour tous les dons arrivés en Mairie à destination de l'Ukraine.

La Ville continue progressivement sa métamorphose et les travaux, bien que parfois longs ou contraignants, participent à l'embellissement de la Ville et à améliorer considérablement votre cadre de vie.

Les travaux de renaturation de l'étang des Dryades se terminent. Toutes les plantes hélophytes ont été plantées, le chemin piéton terminé. Petit à petit, la nature y reprend ses droits comme prévu, en témoignent les saules étêtés qui repoussent déjà. La pré-réception des travaux a eu lieu le vendredi 13 mai. Il reste à installer le parcours sportif (dès sa réception) et le totem pour l'inauguration. Je tiens à remercier l'entreprise TERIDEAL pour le travail réalisé ainsi que les Services Techniques et plus particulièrement messieurs BURET

et SEVRETTE qui ont contribué à la réussite de ce chantier et bien entendu Jean-Michel TACCOEN, adjoint à l'environnement qui est à l'origine du projet et qui suit le dossier.

En 2023, seront réalisés le parvis ainsi que le cheminement piéton rue du Stade.

Le diagnostic des voiries rurales a été effectué le 18 mai. Dès l'obtention du rapport, le marché de réfection de voiries sera lancé et les travaux pourront démarrer lorsque les récoltes seront achevées.

La consultation de la maîtrise d'œuvre du skate-park s'est terminée le 13 mai dernier. Le bureau d'études retenu sera chargé de nous présenter le projet dans les meilleurs délais pour lancer le marché de travaux. Le skate-park devrait ouvrir en début d'année 2023.

Les travaux de réhabilitation de la façade de la bibliothèque sont terminés. Une signalétique sera installée. Quant à l'intérieur, des plafonniers en LED, moins énergivores, éclaireront le coin lecture.

Depuis le 16 mai (après les Saintes Glaces), le service Cadre de Vie et Environnement s'attèle à fleurir notre commune. Les modules des Fables de la Fontaine sont quant à eux, aussi de nouveau installés après une réhabilitation bien nécessaire.

Le jeu créé pour l'occasion via l'application BALUDIK est toujours disponible. Vous pouvez, bien entendu le faire avec vos enfants et écouter les Fables les plus célèbres enregistrées par les enfants du CMJ.

Les informations générales étant données, nous pouvons passer dès à présent à l'ordre du jour.

Madame la Maire propose de désigner monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Appel de Monsieur Quentin WILLAUME

Le quorum étant atteint, Monsieur Quentin WILLAUME déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 28 mars 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Mécénat territorial – Modalités

Depuis que nous avons été élus avec mon équipe municipale, nous sommes en recherche permanente de nouveauté en termes d'évènements afin de vous proposer à chaque fois des spectacles uniques, riches et variés. Ainsi, chaque année nous mettons en place un programme de festivités de plus en plus conséquent et très apprécié des Marchois, tant dans les domaines culturels, familiaux ou sportifs.

Suite aux sollicitations de plusieurs entreprises désirant être partenaires de la Ville lors d'organisation d'évènements, nous souhaitons développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires.

En effet, cette démarche de mécénat apportera de nouvelles ressources par l'association de particuliers et d'acteurs économiques aux projets de la collectivité au travers de dons ou une contrepartie (communication, publicitaire) pourra être proposée.

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

« En effet Madame le Maire, d'autant plus qu'il existe différentes formes de mécénat :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de

marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité ;

- le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail.

Madame le Maire propose donc d'approuver le projet de convention de mécénat proposé aux entreprises ou particuliers pour la formalisation de leur don auprès de la Commune de Marck, et de l'autoriser à signer cette convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant ».

Monsieur William BOUCHEL explique si le mécénat territorial peut être un nouveau souffle pour la commune par le biais de participations financières ou en nature d'entreprises ou de citoyens dans le cadre de manifestations d'intérêt général menées par la collectivité, il faut être vigilant, prudent lors de la signature de ce type de convention.

Monsieur William BOUCHEL demande si la commune souhaite développer le mécénat de façon pérenne ou éphémère et quels moyens peut-elle mobiliser dans ce cadre.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il faut être prudent, notamment pour éviter que certains mécènes par leurs participations ne fassent perdre à la commune son autonomie dans son pouvoir décisionnel.

Monsieur William BOUCHEL rappelle que la commune devra être vigilante à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image conformément à la charte d'éthique.

Monsieur William BOUCHEL fait part de son avis mitigé sur ce point d'autant que la commune a dégagé un excédent en 2021 de 1 800 000 euros et de son souhait de s'abstenir.

Madame le Maire répond que le choix des manifestations et des entreprises est validé par les élus qui seront très vigilants sur les mécènes. La convention jointe à la convocation a été élaborée par un juriste, elle permettra de bien encadrer le partenariat avec les entreprises.

Madame le Maire précise que ce type de partenariat ne se mettra en place que sur les manifestations importantes.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR & 3 ABSTENTIONS

1.3 Finances – Remboursement brocante

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« La brocante du 3 avril 2022 a été annulée pour des raisons climatiques et donc reportée au dimanche 1^{er} mai 2022. Les usagers qui s'étaient inscrits et ne pouvant être présents à cette nouvelle date ont sollicité madame le Maire pour être remboursés des sommes payées pour les réservations.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le remboursement partiel ou total des droits de place de la brocante prévue et de l'autoriser à signer tout document à intervenir ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2 RESSOURCES HUMAINES

2.1 Ressources Humaines - Comité Social Territorial : création et nombre de représentants

Le 8 décembre prochain se tiendront les élections professionnelles, ainsi dans le cadre de son renouvellement, il convient de délibérer sur trois points :

- le nombre de représentants titulaires du personnel,
- le nombre de représentants titulaires de la collectivité,

- le recueil ou non du vote des représentants de la collectivité.

Je laisse la parole à madame Dumont pour vous en expliquer davantage.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT- DESEIGNE

« Le Comité social territorial est l'instance par excellence du dialogue social au sein des collectivités territoriales.

L'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prévoit la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l'issue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d'une nouvelle instance dénommée « Comité social territorial »

Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Etant entendu que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial : à savoir, lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 (ce qui est le cas de la ville), entre 3 et 5 représentants ;

Etant entendu qu'il appartient à l'organe délibérant (article 1^{er} du décret du 30 mai 1985) de la collectivité de fixer le nombre de représentants du personnel, et ce, après consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales présents dans la collectivité.

Sachant que la consultation des organisations syndicales est intervenue ce jour en comité technique qui a donné un avis favorable à la présente proposition.

Madame le Maire vous propose de maintenir à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et par souci de parité, à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité.

De plus, et conformément au texte en vigueur, Madame le Maire vous propose de maintenir également le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Ressources Humaines - Tableau des effectifs des agents titulaires à temps complet

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE :

« Le tableau annexé à la délibération fixe la liste des emplois de la collectivité qui ont vocation à être occupés par des fonctionnaires.

Il est proposé de créer un poste de rédacteur suite à la réussite au concours d'un agent administratif.

A ce jour, la Commune de Marck compte 111 agents titulaires de la Fonction Publique ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 **PETITE ENFANCE**

3.1 **Maison Petite Enfance - Modernisation des structures Petite Enfance : demande de subvention CAF**

La Maison de la petite enfance est un lieu unique à Marck qui offre aux parents plusieurs modes de garde de leurs petits. Afin de continuer d'offrir un service de qualité, nous souhaitons nous donner les moyens d'offrir un accueil optimal aux jeunes enfants qui y sont accueillis.

Construit en 2005, Il est donc nécessaire d'y effectuer des travaux d'aménagements fonctionnels et plus modernes pour les enfants, les parents et le personnel qui y travaillent quotidiennement.

Madame le Maire en profite pour remercier tous les agents et personnes qui mettent tout leur savoir-faire au profit de nos tout-petits marckois.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Comme Madame le Maire l'a expliqué, plusieurs modes garde sont proposés et la modernisation concerne :

- **Au multi accueil : rénovation de l'espace change dans la section des petits**

L'espace change ne répond plus aux besoins du service : usure, ergonomie.

Le projet consiste en la rénovation du meuble de change, de la mise en place de 12 casiers à vêtements pour un total de **5 844,25€ HT soit 7 013.10 € TTC**

- **Au jardin d'enfants : installation d'un préau**

Le projet prévoit la construction d'un préau, accolé au Jardin d'enfants. A ce jour, il n'y a pas de surface protégée de la pluie et du vent pour les parents.

La dépense a été évaluée à **3 508€ HT soit 4 209.60 € TTC**.

- **Au Relais Petite Enfance : installation d'un climatiseur réversible pour pallier le système de chauffage défectueux**

Le projet prévoit la rénovation du système de chauffage qui tient compte des nouvelles normes de sécurité, de mise en accessibilité, d'économies d'énergie et de confort exigés pour ce type d'établissement pour un montant total de **5 907,5€ HT soit 7 089 € TTC**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux, de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales toutes subventions éligibles pour de tels aménagements et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 **CULTURE**

4.1 **Culture - Etude de préfiguration pour la construction d'une médiathèque : demande de subvention**

Ayant à cœur d'offrir un équipement de qualité aux Marckois, nous souhaitons construire une médiathèque sur le territoire de la commune. Afin qu'elle réponde aux attentes des Marckois, nous avons fait le choix d'opter pour une étude qui sera réalisée par un prestataire extérieur.

Notre volonté est d'en faire un véritable lieu de vie où diverses manifestations culturelles vous seraient proposées.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Cette éventuelle médiathèque permettra non seulement d'offrir en prêt un nombre important de documents : livres, BD, CD et DVD mais également de proposer une offre de manifestations culturelles : conférences, expositions, ateliers, concerts, ...

Cet équipement sera également un nouveau lieu de vie pour la commune permettant de favoriser les échanges et le lien social.

Afin d'avancer sur ce projet, il est nécessaire avant tout investissement conséquent de lancer une étude de préfiguration qui comprend notamment :

- Un diagnostic de l'offre de lecture publique sur le territoire
- Une étude du ou des sites d'implantation
- Un programme architectural
- Une aide au lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Le coût de cette étude est estimé à 30 000 € HT.

Dans le cadre de son plan départemental de la lecture publique, le Conseil Départemental aide au financement de cette étude à hauteur de 30 %.

Madame le Maire vous propose d'autoriser la réalisation de cette étude, et de l'autoriser à présenter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel ainsi qu'à signer tout document à intervenir ».

Monsieur William BOUCHEL explique que l'ancienne majorité municipale avait étudié ce projet en 2012 avec le bureau d'études PUZZLE concernant la création d'une médiathèque.

Monsieur William BOUCHEL explique que ce projet n'a pas vu la jour du fait des charges de fonctionnement importante et notamment le personnel avec 1 cadre A, 2 cadres B et 2 cadres C.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond par l'affirmative et déclare l'avoir consulté. Cette étude n'étudiait qu'un lieu d'implantation mais l'idée de cette nouvelle étude est d'étendre la réflexion sur plusieurs sites.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond qu'effectivement les charges de personnel seront importantes, équivalentes à 5 ETP. C'est la raison pour laquelle la majorité municipale n'a pas souhaité se lancer dans ce projet lors de son 1^{er} mandat.

Grace à une gestion saine des finances communales et au recours limité à l'endettement, d'ici 2 ou 3 ans, des emprunts vont s'éteindre ce qui permettra de dégager environ 300 000 euros, des marges de manœuvre suffisantes pour financer le fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que lors du dernier conseil communautaire de l'Agglomération, madame la Présidente a présenté le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'agglomération sur les exercices 2016 et suivants qui pose la question du portage des médiathèques au sein du territoire de la communauté d'agglomération.

En effet, depuis sa fusion avec l'ex CCSOC, l'agglomération porte la médiathèque de Bonningues-lès-Calais et avait 2 ans pour décider d'étendre cette compétence à l'ensemble des communes de son territoire ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Monsieur William BOUCHEL rappelle que le ministère de la culture est très exigeant sur le lieu d'implantation. Cela avait été le cas en 2012 avec le choix des terrains de l'avenue de Verdun.

Madame le Maire rappelle que l'objectif de cette étude est d'aider les élus dans la prise de décision comme le lieu d'implantation, les modalités de fonctionnement, ...

La médiathèque est un équipement indispensable pour une commune de 11 000 habitants, c'est un lieu de vie, d'animation et pas uniquement un lieu pour emprunter des ouvrages.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 CADRE DE VIE

5.1 Cadre de vie - Création d'un skate-park : demande de subvention ANS

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif de diversifier la pratique du sport sur son territoire, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la création d'un nouveau skate-park, situé à la place de l'actuel trop ancien et plus assez sécurisé.

Ce nouvel espace de sports ouverts sera accessible à tous et permettra de diversifier notre offre d'infrastructures sportives sur la commune.

INTERVENTION DE MADAME EVELYNE FIOLET :

« En effet, le nombre de personnes pratiquant le skate ou la trottinette étant en pleine expansion et les équipements existants devenant vétustes, ce qui peut être dangereux pour les utilisateurs, la commune a donc décidé de remplacer son skate-park en en construisant un nouveau, semi-enterré.

Le développement de la pratique du BMX sera également envisagé en lien avec le club de Marck.

Pour cela, la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité proposé par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Madame le Maire demande de vous prononcer sur le projet de création d'un nouveau skate-park et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) ainsi qu'à signer tout document à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Cadre de vie - Mise en place d'un local de Centre de Supervision Urbain : Demande FIPD

Notre Police Municipale a été créée en 2017 et est composée de 5 agents actuellement. Son objectif est d'assurer la sécurité des administrés au quotidien mais aussi d'effectuer des opérations de prévention notamment sur la pratique du vélo auprès des écoliers marchois.

Chaque jour, ils effectuent un travail remarquable et je salue ici leur professionnalisme.

INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET

« Pour compléter les propos de Madame le Maire, aujourd'hui c'est un réseau de 95 caméras de vidéoprotection qui a été développé et qui sillonne le territoire communal.

Afin de visionner en temps réel les images transmises par ces caméras et faciliter leur exploitation, il convient de créer un centre de supervision urbain grâce auquel la Police Municipale pourra réagir rapidement et de façon appropriée quelle que soit la situation.

L'État a lancé un appel à projets Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'année 2022. Celui-ci finance les centres de supervision urbains dans l'objectif d'optimiser l'usage et l'exploitation de la vidéoprotection.

Madame le Maire vous demande de vous prononcer sur le projet de création de Centre de Supervision Urbain et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du F.I.P.D. ainsi qu'à signer tout document à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.3 Cadre de vie - Acquisition de gilet pare-balles : demande FIPD

Pour assurer au mieux leurs missions, il faut avant tout que nos agents travaillent en sécurité et cela passe par l'acquisition de gilets pare-balles. Pour cela, nous avons décidé de répondre à un appel à projet lancé par l'Etat pour l'année 2022 : le FIPD.

INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET

« Le FIPD vise à améliorer les conditions de travail et de protection de la police municipale par le financement des acquisitions de matériel de protection.

Le montant de l'aide financière est fixé à 250€ par gilet par balles.

Madame le Maire vous demande de vous prononcer sur l'acquisition de 5 gilets pare-balles et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) ainsi qu'à signer tout document à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 COMMUNICATIONS DIVERSES

6.1 TRAVAUX

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Aménagement de la Place de l'Europe

Les travaux de la place de l'Europe touchent à leur fin. L'entreprise Eiffage a réalisé l'enrobé des trottoirs, face aux nouveaux logements rue Gaston Paris.

Quant à l'avenue de l'aéroport et l'allée des Tilleuls, les travaux de finition (enrobé) seront effectués dès lors que les logements situés allée des Tilleuls seront réceptionnés. La date prévisionnelle se situe aux alentours de mi-juillet. Dans ce cas, les travaux de réfection de chaussée pourraient être programmés avant la rentrée de septembre.

Quartier des Hautes Communes

2nde phase : Les travaux se poursuivent. Après la rue d'Artois, c'est la rue de Flandre qui fait l'objet des travaux de VRD avec la création de la noue.

Quant à la 1^{ère} phase : les travaux de plantation ont eu lieu pendant le mois de mai avec la pose de poteaux bois donnant de la verticalité au projet.

La Rampe Paul

Suite à l'attribution du marché, les travaux ont commencé le mercredi 11 mai dernier. C'est une chaussée lourde de 3.50 ml qui sera créée sur la longueur de 700 m avec une noue qui aura pour fonction de récolter les eaux pluviales. Des refuges seront profilés pour favoriser le croisement des véhicules. Cette nouvelle voie sera limitée à 30 km/h.

Les agriculteurs et EDEN 62 n'ont pas été oubliés puisque des accès de 8 mètres linéaires sont prévus afin qu'ils accèdent facilement à leur parcelle.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre et consultations

Assistance à Maîtrise d'ouvrage de l'avenue de Verdun :

Le marché pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage vient d'être attribué. Le bureau d'étude va commencer ces investigations. De plus nous avons reçu un courrier du Département signalant qu'il se tenait disponible pour la suite à donner à ce dossier.

Doivent être lancées les AMO suivantes :

- AMO pour le quartier SCHWEITZER
- AMO pour la rue Robelin

Maîtrises d'œuvre :

Rue des Sapins

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue des sapins a été attribuée. Le bureau d'étude présentera prochainement l'esquisse du projet.

Est prévue une réunion avec les riverains afin de leur présenter le projet, définir les modalités et présenter un planning de travaux.

Il a été demandé au bureau d'étude pour une fin de travaux pour la fin des vacances de Toussaint.

Rue Flaubert

Les études sont actuellement en cours pour la création d'enrobé. Sauf imprévu, les travaux devraient commencer avant la fin de l'été ».

6.2 JEUNESSE

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Evènements passés :

Dans le cadre de la découverte de notre patrimoine culturel et historique, le Conseil municipal des jeunes s'est rendu le jeudi 21 avril avec le Souvenir français à Notre Dame de Lorette et a visité le musée vivant de la guerre 14/18.

Le lundi de Pâques, les jeunes du CMJ ont organisé la traditionnelle chasse aux œufs. Elle était réservée au matin pour les plus petits et l'après-midi pour les plus grands. Des centaines de familles ont répondu à cette invitation et sont repartis avec le sourire et bien sûr des œufs en chocolat.

Lors des dernières vacances, le stage poney et piscine ainsi que l'accueil de loisirs se sont bien déroulés. Près de 150 enfants ont pu en profiter.

Evènements à venir :

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs d'été sont prolongées jusqu'au 20 juin 2022 ».

6.3 CCAS

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE MILLIEN

« Le **mardi 24 mai** aura lieu la **fête des pères et des mères** à la Résidence de l'Age d'Or : distribution de roses et de vin offerts aux résidents.

Le **mercredi 22 juin** se déroulera le traditionnel **repas de Ducasse des aînés** au Complexe Hubert SEBAN de 12h00 à 19h00. Le tarif est de 25 € pour les Marchois de plus de 65 ans, et de 30 € pour les moins de 65 ans et les extérieurs. La restauration sera assurée par le traiteur David Miquel (DM Traiteur) ».

6.4 MANIFESTATIONS

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

« Les événements passés :

Depuis le dernier conseil municipal, les événements ont été nombreux à Marck. Le Diner de Cons, la soirée jumelage Marck fait son cabaret, le spectacle du talentueux Booder, le spectacle pour enfants Kids Ballroom Show le 20 avril.

À chaque fois, ces spectacles ont connu un franc succès.

Le 1^{er} mai, la brocante de Printemps, reportée en raison de la tempête début avril, a été une vraie réussite. Des milliers de personnes ont profité du beau temps pour faire de bonnes affaires dans la convivialité.

Plus récemment, plus de 300 spectateurs se sont déplacés au complexe Hubert Seban pour assister aux Chorégies des Collèges. Un spectacle préparé depuis des mois par des élèves de Calais, Ardres et Marck applaudit chaleureusement par le public.

Les événements à venir :

Ce mercredi, va se tenir le Grand Live Contact FM au stade Jean-Claude Agneray.

Sur présentation d'un billet, récupéré lors des distributions organisées par la commune, sur les réseaux sociaux ou offert par Contact FM, quelque 12000 personnes vont venir assister aux prestations d'Amir, Keen'V, Lucenzo, Vegedream, Jeremy Frérot et d'autres sur la grande scène montée dès demain par les techniciens de Contact FM. Un concert préparé depuis des mois par la municipalité qui promet un beau spectacle festif pour les Marckois.

Les événements à Marck ne vont toutefois pas s'arrêter là. Le 4 juin, ça sera la Fête du Vélo, place de l'Europe, puis la traditionnelle Ducasse se tiendra également place de l'Europe du 18 au 21 juin. Suivra la Fête de l'Été le 1^{er} juillet avec la prestation d'un tribute de Queen puis deux séances de cinéma en plein air les 8 et 9 juillet et les festivités du 14 juillet. Tous ces événements seront détaillés sur les réseaux sociaux et sur le site de la ville. Restez connectés ».

7 *ARTICLE L. 2122.22 DU C.G.C.T.*

- Décision n° 2022-DEC-03-01 – Régie de recettes « Péricolaires » – Fixation tarifs garderies (ajout de la gratuité pour les enfants du personnel communal en service au moment de la séquence du Matin et/ou du soir)
- Décisions n° 2022-DEC-03-02 et 2022-DEC-03-03 – Régie de recettes « Cimetières communaux » :
 - Modification de l'institution afin d'encaisser les produits issus de la vente de concessions (terrains nus) sur la régie
 - Suppression des frais d'enregistrement de 25 € appliqués sur la vente de concessions (terrains nus) compte tenu de l'encaissement direct de ces produits sur la régie de recettes
- Décision n° 2022-DEC-04-01 – Régie de recettes « Jeunesse » - Fixation des tarifs du séjour Été 2022
- Décision n°2022-DEC-05-01 – Marché de travaux « Travaux de voirie Rampe Paul » - Attribution
- Décision n°2022-DEC-05-02 – Marché de fournitures « Fournitures de carburants pour les besoins du parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services » - Attribution
- Décision n° 2022-DEC-05-03 – Régie de recettes « Location de salles » : fixation du tarif de location d'une salle à la Ferme des Aigrettes pour l'organisation de journées de formation
- Décision n°2022-DEC-05-05 – Marché de service « Entretien des terrains de sport » - Attribution

Ainsi se termine notre conseil municipal. Il a été court car l'ordre du jour était succinct.

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil.

Je vous donne rendez-vous fin juin, début juillet pour le prochain conseil municipal et je pense que nous retrouverons la salle en mairie.

A tous, je vous souhaite une excellente soirée.

LA SEANCE SE TERMINE A 19H45